

Orientation pour les nouveaux membres

www.syndicatagr.com

Aperçu



Le Syndicat de l'Agriculture vous donne ci-après un aperçu de ses activités principales:

- Qui sont nos membres?
- Votre syndicat
- La structure de votre section locale
- Rôles et responsabilités des sections locales
- Rôles et responsabilités du syndicat national
- Rôles et responsabilités du Syndicat de l'Agriculture
- Effectifs du syndicat et cotisations
- Conventions collectives
- **Vos droits**



Liens utiles



Les membres du Syndicat de l'Agriculture travaillent pour:





L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)



Agriculture & Agroalimentaire Canada



Commission canadienne du lait

Les membres du Syndicat de l'Agriculture travaillent pour:



Commission canadienne des grains



L'Agence canadienne du pari mutuel



Commission de la fonction publique

Les membres du Syndicat de l'Agriculture travaillent pour:





L'École de la fonction publique du Canada



Le ministère de la Défense nationale (formation linguistique)



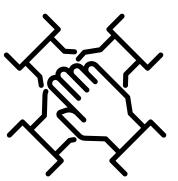




Vous êtes membre de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC)



Vous êtes membre du Syndicat de l'Agriculture, un élément de l'AFPC



Vous êtes membre de votre section locale



Vous êtes le Syndicat: Nos initiatives sont prises par les travailleurs et travailleuses

La structure de votre section locale

- **OPITITE** Président(e)
- **∀** Vice-président(e)
- Secrétaire
- **∀** Trésorier(ière)
- Oélégué(e)s syndicaux(ales)
- Vice-président(e) régional(e)
- Membre de l'exécutif responsable pour les droits de la personne
- Membre de l'exécutif responsable de la santé et sécurité





Structure syndicale



MEMBRE



EXÉCUTIF DE LA SECTION LOCALE

DU SYNDICAT DE L'AGRICULTURE

Président-e Vice-président-e-s Délégué-e en chef Secrétaire Trésorier-ière Délégué-e-s

CONSEIL NATIONAL SYNDICAT DE L'AGRICULTURE

5 officiers de l'Exécutif national (voir ci-dessous) 12 Vice-président-e-s régionaux 1 Dérecteur-trice national des Droits de la personne

EXÉCUTIF NATIONAL SYNDICAT DE L'AGRICULTURE

Président-e national-e 4 Vice-président-e-s exécutifs nationaux

CONGRÈS NATIONAL TRIENNAL SYNDICAT DE L'AGRICULTURE

(l'Organisme de régie suprême du Syndicat de l'Agriculture)

CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE L'AFPC

Comité exécutif de l'AFPC (voir ci-dessous)

15 Président-e-s nationaux des Éléments de l'AFPC
(v compris Président-e du Syndicat d'Agriculture)

COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ALLIANCE

Président-e national-e + Vice-président-e exécutif national-e 7 Vice-président-e-s exécutifs régionaux

CONGRÈS RÉGIONAUX DE L'AFPC

CONGRÈS NATIONAL TRIENNAL DE L'AFPC

[l'Organisme de régle suprême de l'AFPC]





Griefs



Santé et sécurité



Réunions des comités de consultation syndicalepatronale (CSC)



Négociations (revendications contractuelles, services essentiels, ratification, scrutin, grève, etc.)

Rôles et responsabilités du Syndicat de l'Agriculture (National)

- Consultation avec l'employeur
- Comité national de consultation syndicalepatronale (CNCSP)
- Comité national d'orientation de la politique en santé et sécurité (CNOPSS)
- Griefs: Présentation au dernier palier
- Action politique
- Coordination avec l'AFPC sur les négociations collectives



Rôles et responsabilités du Syndicat de l'Agriculture (National)

- Communications
- Oroits de la personne
- Équité en emploi
- Congrès et conférences
- Services essentiels / Exclusions



Rôles et responsabilités du Syndicat de l'Agriculture (National)

- Étude et approbation de demandes au Fonds de justice sociale
- Pour plus d'information, visitez notre siteweb: <u>www.syndicatagr.com</u>





Effectifs du syndicat et cotisations

**Votre carte d'adhésion vous sera envoyée par la poste



générale annuelle

détenir un poste

de dirigeant(e)

élu(e)

Convention collective

Contrat négocié entre le syndicat et l'employeur (CT ou ACIA)

- Obligations imposées aux deux parties
- Oroits des membres
- Taux des salaires et applications aux membres
- **Conditions d'emploi**
- Copies disponibles sur notre site-web: www.syndicatagr.com/ressources/conventions-collectives/











Droit de représentation devant la direction sur les questions touchant l'emploi



Droit de grève en cas d'avis de l'AFPC



Droit de travailler dans un lieu sécuritaire avec SST



Droit de travailler dans un milieu exempt de harcèlement/ violence



Droit à une description de travail à jour

Position du syndicat



Le syndicat a une tolérance zéro pour le harcèlement ou l'intimidation dans tous les lieux de travail et au syndicat



Avisez votre superviseur(e) de tout incident et contactez votre représentant(e) du syndicat



Signalez les observations d'autrui à votre superviseur(e)





Liens utiles

- Syndicat de l'Agriculture : www.syndicatagr.com
- AFPC: www.syndicatafpc.ca
- Bureaux régionaux AFPC:

 Atlantique: http://psacatlantic.ca/
 Colombie-Britannique: http://psacbc.com/
 Région de la capitale nationale : http://www.psac-ncr.com/
 - http://ontario.psac.com/ http://prairies.psac.com/ Prairies: http://afpcquebec.com/ Ouébec:
- Conseil du Trésor: https://www.canada.ca/fr/secretariatconseil-tresor.html
- Conseil national mixte: https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/fr
- Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral: www.fpslreb-crtespf.gc.ca/
- Conventions collectives: www.syndicatagr.com/ressources/conventions-collectives/

Merci et solidarité!







